



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/99 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19
JUILLET 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **6** – Thomas BLONSKY, Stéphane COURPOTIN, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2022 à l'approbation du Conseil Communautaire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2022.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

N°20-10-2022/100 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE SES DELEGATIONS

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 6 – Thomas BLONSKY, Stéphane COURPOTIN, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 10 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Monsieur Le président rend compte pour la parfaite information des élus des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en application de la délibération du 9 juillet 2020.

➤ **Signature de deux emprunts auprès du Crédit Mutuel**

Un emprunt, prévu au budget Immo Eco, a été contracté pour 127 K€ auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.50 %, périodicité de remboursement trimestrielle.

Un emprunt, prévu au budget ZA, a été contracté pour 73 K€ auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.50 %, périodicité de remboursement trimestrielle.

➤ **Information : Signatures de conventions de financement de renforts d'équipes** avec l'Espace Ressources Handicap (PEP 28) pour l'accueil des enfants en situation de handicap :

Financement d'un renfort d'équipe pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap du 18 au 27 juillet 2022 à l'accueil de loisirs élémentaire de Nogent-le-Rotrou (coût 1 308€, reste à charge de la CDC 352.98€)

Financement d'un renfort d'équipe pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap de mai à octobre 2022 à l'accueil de loisirs maternel de Nogent-le-Rotrou (coût 3 200.82€, reste à charge de la CDC 396.33€)

➤ **Information : Signature de la charte de prolongation du projet Promeneurs du Net** avec la Caf d'Eure-et-Loir :

Pour une durée de trois ans pour les Promeneurs du Net du Point Information Jeunesse et du Club Ados d'Authon-du-Perche.

(Veille et présence éducative sur internet)

➤ **Information : Signature de la convention de partenariat « séjours enfants et adolescents » (AVE)** avec la Caf d'Eure-et-Loir.

(Permet aux familles de réduire le coût des séjours par un versement de la Caf directement à la CDC du Perche)

➤ **Information : Signature de la convention de partenariat « Accueil de loisirs enfants » (AVE 2022)** avec la Caf de l'Orne.

(Permet aux familles de réduire le coût des journées d'accueil de loisirs par un versement de la Caf directement à la CDC du Perche)

➤ **Information : Signature par M GIRONDEAU Éric, Vice-président d'une convention conclue avec l'Etat en application de l'article L851-1 du code de la sécurité sociale pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'année 2022**

Le taux d'occupation moyen global pour l'année au titre de la présente convention est de 50%. Le montant de l'aide versée en soutien de la gestion des places de l'aire d'accueil est d'un montant total provisionnel de 21 540,24€ pour 2022.

Le conseil communautaire a bien pris note des décisions prises par le Président et n'émet aucune remarque.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Michel THIBAUT
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le 08/11/2022

ID : 028-200006971-20221020-20_10_2022_N101-CC

**N°20-10-2022/101 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC NOGENT PERCHE
HABITAT ET DALKIA POUR LE CHAUFFAGE AU POLE ENFANCE JEUNESSE.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **6** – Thomas BLONSKY, Stéphane COURPOTIN, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le Président rappelle aux élus que Nogent Perche Habitat est propriétaire d'une chaufferie desservant différents bâtiments par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur, comprenant le Pôle enfance Jeunesse 1 avenue Jean Moulin à Nogent.

Le marché de service avec le fournisseur arrivé à échéance fin sept 2022, a été relancé avant l'été et attribué à l'entreprise DALKIA par Nogent Perche Habitat.

Il convient d'établir une convention tripartite entre Nogent Perche Habitat, la communauté de communes du Perche et DALKIA pour déterminer les conditions et modalités d'exploitation de chauffage du Pôle enfance jeunesse.

Le Président demande l'autorisation de signer cette convention dont les conditions sont ici rappelées :

- Durée de la convention : du 01/10/2022 au 30/09/2028
- Possibilité de résilier de manière anticipée, à l'issue de chaque saison de chauffe sans pénalité

Proposition de convention en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer avec Nogent Perche Habitat et Dalkia la convention pour le chauffage du Pôle Enfance Jeunesse.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche

Michel THIBAUT
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **04 NOV. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/102 – MODIFICATION DES GARANTIES INSCRITES DANS LE
CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER AVEC L'ENTREPRISE VALLEGRAIN.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **28** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **6** – Thomas BLONSKY, Stéphane COURPOTIN, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 29 juin 2022 a délibéré en faveur de la levée de l'hypothèque sur les biens situés à Marolles les Saint Calais appartenant à la société Valnais sise à Coudray au Perche, représentée par M Francis Leveau et apportés en cautionnement hypothécaire dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier conclu par la CDC du Perche avec la société

Vallégrain pour une durée de 20 ans, le 30/11/2017, pour les bâtiments du clos Brissac aux conditions suivantes :

- accepter que les immeubles de Coudray au Perche section C 387 et C 395 – Moulin de la Bourdinière appartenant à la SCI Vallégrain soient apportés en garantie hypothécaire dans le cadre de la convention de crédit -bail immobilier en cours
- que l'expert foncier agréé confirme que le bien de Coudray au Perche a une valeur qui couvre les garanties d'hypothèques prises au profit des banques et au profit de la CDC du Perche.

L'expert agricole et foncier agréé -expert près de la cour d'appel de Versailles, Patrick Wissocq, a rendu son étude le 27 juillet 2022. Il estime la valeur des biens sections C387 et C395 à Coudray au Perche à 549 977 €.

Il est rappelé aux élus que l'inscription d'hypothèque au bail, du bien de Coudray au Perche, serait de rang 4 après les 3 créanciers que sont BNP Paribas (dû au 31/05/2022 : 114 214,11€), le crédit agricole Val de France (dû au 03/06/2022 : 140 394,14€) et la Banque populaire Val de France (dû au 30/05/2022 : 123 528,43€).

La durée de l'inscription est requise avec effet jusqu'à une date postérieure d'une année à celle de la dernière échéance du prêt.

La société Vallégrain a depuis proposé d'apporter en garantie hypothécaire un deuxième bien situé à Coudray au Perche, appartenant à la SAS Leveau, les immeubles la « Ferme Vallégrain » (10 bâtiments d'élevage porcin pour 3976 m², réception et fosses de stockage de céréales, cellules de stockage le tout sur un terrain d'assiette de 1 ha 33 ares 83 ca) sections D n° 218,368,369,371,375,393,396,398,400,401 et évalués par un expert foncier, le cabinet Roux de Boulogne Billancourt à 2 710 000 € en valeur vénale.

L'inscription au bail de ce bien serait de rang 3 après les 2 créanciers que sont le Crédit du Nord (dû au 19/10/2022 : 103 908,32 €) et le Crédit agricole (dû au 19/10/2022 : 115 429,56 €)

La société Vallégrain distribution (appartenant à la SAS Leveau) souligne l'importance stratégique pour la SAS Leveau et pour la pérennité du groupe d'arrêter l'activité d'élevage porcin, portée par Valnais (appartenant à la SAS Leveau), déficitaire depuis plusieurs années, et de vendre les biens de Valnais à Marolles les Saint Calais. Un compromis de vente a été signé le 2 mai 2022 pour un prix de 300K€ avec un repreneur. Cet apport en trésorerie permettra, selon la société Vallégrain distribution, de financer des améliorations d'outils de production existants.

Compte tenu de l'importance stratégique de la vente des locaux de Marolles les Saint Calais pour la santé financière de la SAS Leveau, détentrice de Valnais et de Vallégrain Distribution, Monsieur le Président sollicite le conseil pour :

- accepter de lever l'hypothèque sur les biens de Marolles les Saint Calais afin de permettre à la société Valnais de vendre ces biens au repreneur qui s'est engagé à les racheter par compromis du 2 mai 2022
- accepter que les immeubles de Coudray au Perche section C 387 et C 395 – Moulin de la Bourdinière appartenant à la SCI Vallégrain soient apportés en garantie hypothécaire dans le cadre de la convention de crédit -bail immobilier en cours

- accepter que les immeubles la « Ferme Vallégrain » (bâtiment d'exploitation, réception et fosses de stockage de céréales, cellules de stockage) de Coudray au Perche sections D N° 218,368,369,371,375,393,396,398,400,401 soient apportés en garantie hypothécaire dans le cadre de la convention de crédit -bail immobilier en cours
- accepter que la garantie hypothécaire soit conservée au bail à la hauteur de 900K€
- accepter que la garantie hypothécaire inscrite au crédit -bail de Vallégrain soit de rang 4 pour le bien du Moulin de la Bourdinière et de rang 3 pour la Ferme Vallégrain
- être autorisé à signer, lui ou son représentant, le ou les acte(s) s'y référant

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au crédit-bail portant les modifications sus indiquées.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



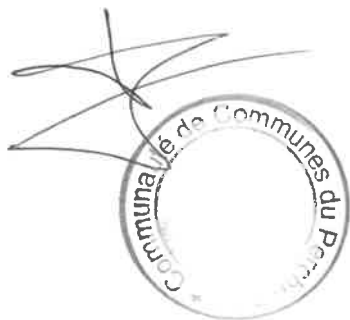
Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/103 – POLE SANTE DES GAUCHETIERES – AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MOE : REMUNERATION
DEFINITIVE**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAULT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 5 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 10 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le Président rappelle aux élus le choix du cabinet ARCHI Triad de Mortagne au Perche selon l'acte d'engagement du 21 décembre 2021 signé dans le cadre de sa délégation, pour réaliser les études et suivre les travaux de construction du Pôle santé des Gauchetières comprenant le Centre de santé de la CDC, les locaux de la

CDC à louer aux infirmiers de la rue Bretonnerie à la recherche de locaux adaptés au cœur du quartier et les locaux de la pharmacie qui seront vendus à l'€/l'€ au pharmacien actuel du centre commercial des Gauchetières.

L'estimation financière des travaux au moment de l'établissement du programme de maîtrise d'ouvrage s'élevait à 800 000 € HT.

Le forfait provisoire de la rémunération de base du cabinet d'architecte s'élevait à 78 400 € HT.

L'avant-projet définitif du maître d'œuvre, validé par le maître d'ouvrage, s'élève désormais à 1 203 334 € HT.

Il convient désormais de valider le forfait définitif de la rémunération forfaitaire du MOE pour la mission en application de l'article 8.1.2 du CCAP et de l'acte d'engagement en appliquant la formule suivante :

Forfait définitif = forfait provisoire + ((CTA+CTM) * (forfait provisoire/PEFT))

Dans laquelle :

Le CTA : est le coût des travaux complémentaires nés des aléas et sujétions apparus pendant les études de conception soit : 0

Le CTM : est le coût des travaux complémentaires nés des modifications de programme validées par le maître d'ouvrage soit 403 334 € HT (intégration du cabinet des infirmiers, modification des aspects extérieurs : toit terrasse, conjoncture).

Le PEFPT : est la Part de l'Enveloppe Financière Prévisionnelle affectée aux Travaux par le maître de l'ouvrage soit 800 000 € HT

Forfait définitif = 70 400+ ((0+403 334) * (70400/800 000)) = 105 893.39 € HT.

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour valider ce forfait de rémunération définitive et pour l'autoriser à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider ce forfait de rémunération définitive et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

N°20-10-2022/104 – PROJET DE BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE PROJET PHOTOVOLTAIQUE ZA AUNAY.

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

La Communauté de Communes du Perche, ENERGIE Eure-et-Loir et la SEM Ener CENTRE-VAL DE LOIRE se sont entendus dès 2019 pour le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc sur le site. Pour ce faire, **une surface de 6,5 hectares** a été mise à disposition du projet. La puissance qui sera développée sur la même emprise au sol sera désormais de 6,6 Mw afin de conserver à l'opération sa rentabilité (5MWc en Tranche 1 et 1,6 MWc en Tranche 2).

Pour le développement du projet :

- En juillet 2019, une promesse de bail emphytéotique a été signée entre la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et la Communauté de Commune du Perche, propriétaire du terrain.
 - En juin 2022, une société de projet a été créée pour porter la centrale PV : SAS ENER28.
- La dénomination sociale est provisoire, la SAS sera renommée en SOLAIRE DE L'AUNAY dans quelques mois.

L'opération de construction va démarrer cet automne avec le lot VRD ; la construction de la centrale interviendra à l'été 2023, pour une mise en service en fin d'année.

Dans ce cadre, il convient maintenant de signer le bail emphytéotique entre la Communauté de Commune (BAILLEUR) et la SAS ENER28 qui deviendra la SAS SOLAIRE DE L'AUNAY (PRENEUR).

Le bail est conforme à la promesse de bail signée en mars 2019. Le bail emphytéotique est établi sur 30 ans. Les conditions suspensives de la promesse de bail sont toutes levées exceptées le financement de la construction - la consultation bancaire est cours et sera finalisée fin du mois de décembre 2022 - .

Le loyer minimum proposé à la Communauté de Communes du Perche au stade de la promesse de bail était de 1500 € HT. Les nouvelles hypothèses économiques du projet ont permis de valider une redevance annuelle indexée de 4500 € HT.

La surface a fait l'objet d'une division cadastrale pour exclure les zones qui ne sont pas impactées par le projet. Une servitude de passage sur le chemin privé de la commune de Nogent-le-Rotrou sera créée par délibération du conseil municipal sur les parcelles 134,136,138,132 et rappelée sur la parcelle 112.

Les principales retombées fiscales évaluées en octobre 2022 s'élèveraient à : 7 K€ d'IFER + 2K€ d'IFER lorsque la tranche 2 sera réalisée en 2025 et à 1K€ de CET (en tenant compte de la disparition de la CVAE)

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour :

- approuver la rédaction des clauses du bail emphytéotique sur 30 ans, donnant à la SAS ENER28 (qui deviendra SOLAIRE DE L'AUNAY) l'usufruit du terrain sur lequel la centrale photovoltaïque sera construite,
- lui donner pouvoir de signer le bail emphytéotique entre la Communauté de Commune du Perche et la SAS ENER28, ou de se faire représenter pour ce faire par vice-président élu du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la rédaction du bail emphytéotique et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

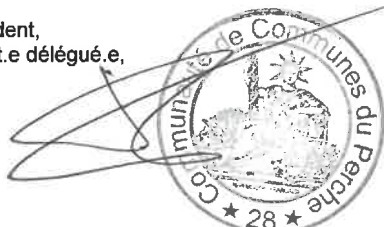
Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/105 – AUTORISATION DE REPRESENTER LE PRESIDENT DANS
L'ASSEMBLEE DE CO-PROPRIETAIRES DE LA MESSESELLE.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 5 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 10 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

La Communauté de Communes du Perche est propriétaire d'un bien sis avenue de la Messesselle, parcelle cadastrée AE n°94 pour une contenance de deux hectares cinquante-quatre centiares (02ha57a54ca).

L'ensemble immobilier concerné constitué d'un immeuble industriel, fait l'objet d'une Association Syndicale Libre dit ASL DU CENTRE INDUSTRIEL DE LA

MESSESSELLE, dont le siège est fixé à Nogent-le-Rotrou (28400) lieudit LA MESSESSELLE, Chemin communal n°8.

L'ASL est propriétaire et prend en charge des biens immeubles et équipements suivants :

Numéro lot	Cadastre	Désignation
Lot 8	AE n°97	Local sprinklers
Lot 9	AE n°98	Équipements à usage de chauffage et installations d'air comprimé
Lot 11	AE n°100	Voirie

L'ASL a pour objet et mission :

- La garde, la gestion, l'entretien, éventuellement la propriété, des installations, équipements, ouvrages et biens mobiliers et immobiliers d'intérêt collectif de l'ensemble immobilier, en particulier de ceux ci-avant désignés,
- L'entretien des biens communs et équipements collectifs à tous les propriétaires de l'opération "ASL DU CENTRE INDUSTRIEL DE LA MESSESSELLE", compris dans son périmètre, notamment voies, canalisations et réseaux, réseaux ou local sprinklers, installations d'air comprimé, robinets d'incendie armés, ouvrages de constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation de ceux-ci,
- Leur amélioration et la création de tous nouveaux équipements et aménagements d'intérêt collectif, par l'acquisition ou la location de tout ouvrage ou par l'exécution de tous travaux, dans le périmètre défini plus haut, ou, par exception, à l'extérieur de celui-ci, s'il y avait lieu,
- Le cas échéant, la cession à titre gratuit ou onéreux du patrimoine de l'ASL ou de partie de ce patrimoine,
- La fixation du montant de la contribution des membres aux dépenses, la répartition des dépenses entre les membres de l'ASL, ainsi que le recouvrement et le paiement de ces dépenses,
- La représentation des intérêts collectifs des propriétaires concernant l'usage et la valeur de leurs biens immobiliers,
- La police, la gestion, l'entretien, la réfection des biens communs, équipements collectifs et biens privés à usage communs, l'harmonie de l'ensemble, l'établissement de tous cahiers des charges et règlements intérieurs pour la gestion de ces biens et équipements, leurs modification et suppression,
- Toutes dispositions utiles pour l'entreposage des déchets,
- Toutes limitations et dispositions relatives aux modalités de circulation sur les voies intérieures, en ce compris toutes mesures appropriées pour les faire respecter,
- La souscription des polices d'assurances,
- Le contrôle de l'application des présents statuts et l'exercice de toutes actions afférentes à ce contrôle ainsi qu'à son application,
- D'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, concourant aux objets ci-dessus définis notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts.

Il incombe au Conseil Communautaire, de désigner son représentant aux assemblées générales de cette association.

Vu l'acte authentique d'acquisition en date du 22 janvier 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur la Président propose d'autoriser Monsieur CHEVEE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, à représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée générale de l'Association.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nomination de Monsieur CHEVEE pour représenter la Communauté de Communes du Perche à l'Assemblée de l'association « ASL du Centre industriel de la Messesselle ».

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022

Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/106 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE
L'OPERATION FACADES.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le Comité technique du 23 septembre 2022, a statué sur les demandes de subventions des propriétaires conformément aux prescriptions et aux devis déposés. Monsieur le Président propose d'attribuer la subvention selon le tableau présenté en annexe.

N° dossier	Propriétaire	Travaux	Adresse projet	Montant travaux éligible HT (€)	Subvention CDC (€)				Date agrément comité technique
					Tx %	Subvention	Plafond	Montant à payer	
22OF07	M. et Mme FRANCHET Serge	Ravalement de façade – Piquetage et enduit	2 bis rue Bretonnerie – 28400 Nogent-le-Rotrou	10 596,00	25	2 649,00	3 000,00	2 649,00	23/09/2022
22OF08	M. TACHEAU Denis	Ravalement de façade – Piquetage et enduit à la chaux	20 rue des Tanneurs – 28400 Nogent-le-Rotrou	7 063,71	25	1 765,93	3 000,00	1 765,93	23/09/2022
22OF09	M. et Mme CAILLEAU Jean-Pierre	Travaux de ravalement – Peinture minérale	63 rue du Château - 28400 Nogent-le-Rotrou	10 941,18	25	2 735,30	3 000,00	2 735,30	23/09/2022
22OF10	M. ROQUE Léonel	Travaux de maçonnerie (modification façade) - Ravalement	15 rue du Docteur Desplantes - 28400 Nogent-le-Rotrou	9 700,00	25	2 425,00	3 000,00	2 425,00	23/09/2022
22OF11	M. MERCHA Zacaria	Travaux de ravalement	10 bis av. Maréchal Foch – 28400 Nogent-le-Rotrou	8 340,80	25	2 085,20	3 000,00	2 085,20	23/09/2022
21OF16	Mme PIERRARD Fabienne	Ravalement de façade – enduit à la chaux	9 rue de la juiverie, 28330 Authon-du-Perche	8 000,00	25	2 000,00	3 000,00	2 000,00	23/09/2022

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ces propositions et autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y référant.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,







**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/107 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES
DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le Conseil communautaire,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la
Communauté de Communes du Perche 2021-2025 en date du 15 mars 2021.

Le Conseil communautaire est invité :

- à se prononcer sur le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessous conformément à la convention d'OPAH-RU,

- à engager leur versement sur le compte bancaire des propriétaires désignés étant entendu que la somme sera versée sur présentation de la ou des facture(s) acquittée(s) et visée(s) par le service habitat de la Communauté de Communes du Perche,
- à autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des décisions.

Nom	Adresse	Catégorie de travaux	Montant TTC des travaux	Montant HT travaux éligibles	Montant total des aides publiques	Répartition des aides publiques		
						ANAH	CDC du Perche	Autre
M. BADAIRE Antoine	16, rue de Ruet 28400 Nogent-le-Rotrou	Travaux de rénovation énergétique Ma Prime Rénov' Sérénité et prime sortie de passoire thermique	19 526 €	18 506 €	10 677 € (54,68 %)	7977 € (35% + 1500€ prime sortie de précarité énergétique /session Anah du 30/08/22)	2700 € (15% plafonné à 2700 €)	499 € (CEE)
M. DURAND Michel	2, rue des Tanneurs 28400 Nogent-le-Rotrou	Travaux d'adaptation du logement : changement de la baignoire en douche de plein pied	7756,33 €	5000 €	6246,36 € (80,5%)	2500 € (50% / session Anah du 27/09/22)	500 € (10% plafonné à 600€)	3246,36 € (Conseil départemental 28 / APA Habitat)
Mme GUY Micheline	23, rue Giroust 28400 Nogent-le-Rotrou	Travaux d'adaptation du logement : changement de la baignoire en douche de plein pied	5000 €	4902 €	2941,2 € (58,82%)	2451 € (50% / session Anah 27/09/22)	490,20 € (10% plafonné à 600€)	0 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ces propositions et autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y référant

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **04 NOV. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/108 – VALIDATION DU RPQS 2021 SPANC ET DES RAPPORTS
D'ACTIVITES 2020 ET 2021.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **10** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Vu l'article L.2224-5 du CGCT qui stipule qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif doit être rédigé,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche en date du 04/07/2007, compétente en matière d'assainissement non collectif,

Considérant que ce rapport doit être transmis aux communes membres de l'EPCI, qui doivent-elles-mêmes le présenter à leur conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, ledit rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Perche (<http://www.cc-perche.fr/lassainissement-non-collectif.html>), Le Président présente au Conseil Communautaire le RPQS et les Rapports d'Activités 2020 et 2021 du Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Communauté de Communes du Perche.

Ainsi, la campagne de contrôle de bon fonctionnement mise en place en 2019 suite à un conventionnement avec Eure-et-Loir Ingénierie a effectué 569 diagnostics en 2021 contre 399 en 2020. La crise sanitaire a freiné la campagne 2020.

Les diagnostics immobiliers sont en baisse avec 81 diagnostics pour vente immobilière (-12,9%). A noter que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 (article 63) introduit l'obligation pour les notaires d'informer le SPANC en cas de vente d'immeubles.

Cette obligation concernant les ventes ANC est entrée en vigueur le 25 août 2021 sur tout le territoire national.

Le service d'Eure-et-Loir Ingénierie a instruit 108 dossiers de demande d'urbanisme au cours de l'année 2021. Soit une hausse de 21,4% par rapport à 2020 (89 dossiers).

Enfin, les contrôles de réalisation d'un nouveau système d'Assainissement Non-Collectif sont en constantes hausse depuis 2019 (12 en 2019 ; 17 en 2020 ; 25 en 2021).

Le conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de la communication de ces rapports et de leur mise en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr> ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire****Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30****N°20-10-2022/109 – ADHESION AU CONTRAT TERRITORIAL HUISNE AMONT.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 30 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 5 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 9 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), du 23 octobre 2000 définit le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par le bassin hydrographique (ici le bassin Loire Bretagne). La DCE fixe un cadre européen pour la politique de l'eau dont l'un des principaux objectifs est l'atteinte du bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe.

Le Contrat Territorial (CT) est un outil de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contrat Territorial est défini par une stratégie 2023-2028. Une feuille de route précise les actions pour les 3 premières années 2023-2025, et un recueil de fiche actions détaille par année et pour chaque maître d'ouvrage les interventions prévues. Si un premier contrat est signé pour 3 ans (2023-2025), la contractualisation peut être reconduite pour un second cycle de 3 ans (2026-2028) en fonction des conditions de réalisation du premier cycle.

À l'échelle locale du bassin « Huisne Amont » le contrat Territorial décline la mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Huisne).

Objectifs du SAGE Huisne :

- Mobiliser par la connaissance et la sensibilisation
- Lutter contre l'érosion
- Atteindre/Maintenir le bon état des milieux aquatiques
- Optimiser quantitativement la ressource en eau
- Protéger les personnes et les biens et lutter contre les inondations
- Réduire les pollutions diffuses

Accompagnée par une quinzaine d'autres maîtres d'ouvrages (Communautés de Communes, Fédération de Pêche, Chambre d'Agriculture, etc ...), le montant brut du Contrat Territorial Huisne amont sans les subventions et comprenant le coût de l'animation technique du Contrat Territorial est estimé à **4 300 000 €**.

Les masses d'eau appartenant au bassin « Huisne Amont » et présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Perche, (la Cloche et ses affluents ; l'Arcisses et ses affluents ; la Rhône et ses affluents) ont été classés en état écologique « moyen ».

C'est pourquoi **Monsieur la Président de la Communauté de Communes du Perche** propose à ses collègues de porter 12 actions au sein de ce contrat pour un montant de **441 600 €**. (Renaturation de cours d'eau, implantation de clôtures ou d'abreuvoirs, création de passerelles et enfin restauration de la ripisylve sur l'Huisne sont les maîtres mots de ce programme). L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre et le Département participent financièrement à ces actions pour un reste à charge de la Communauté de Communes de 34 440 € sur les 3 premières années du contrat.

La gouvernance du Contrat Territorial distingue deux principes différents : le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle avec le portage de la cellule d'animation.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) assurera le pilotage du Contrat Territorial.

Le Parc Naturel Régional du Perche se propose pour être porteur d'une cellule animation (2 postes, frais de fonctionnement, communication) selon le mode de financement suivant :

Coût cellule d'animation (2 ETP) :

Communautés de communes	PART CdC	Budget brute 2023-2025	Budget brute annuel	Autofinancement annuel
CC du Perche	18,4%	55 085 €	18 362 €	9 181 €
CC Coeur du Perche	27,6%	82 909 €	27 636 €	13 818 €
CC des Collines du Perche Normand	23,3%	69 967 €	23 322 €	11 661 €
CC des Hauts du Perche	12,4%	37 141 €	12 380 €	6 190 €
CC du Pays de Mortagne-au-Perche	18,3%	54 897 €	18 299 €	9 150 €
Total	100,0%	300 000 €	100 000 €	50 000 €

Ces coûts de 55 085 € sur 3 ans (subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) viennent s'ajouter aux 441 600 € de travaux (reste à charge annuel pour la Communauté de Communes, subventions déduites de 43 621€/an).

Actions	Coût annuel	Coût sur 3 ans
Travaux	147 200 €	441 600 €
Dont subvention de l'AELB et la Région Centre	137 200€ (subventionné à 80%) = 109 760 €	411 600€ (subventionné à 80%) = 329 280 €
Dont subvention du Département	10 000 € (subventionné à 30%) = 3 000 €	30 000€ (subventionné à 30%) = 9 000 €
Cellule animation (poste, frais fonctionnement, communication)	18 361 €	55 085 €
Dont subvention de l'AELB et la Région Centre	18 361€ (subventionné à 50%) = 9 180 €	55 085 € (subventionné à 50%) = 27 542 €
Total	165 561 €	496 685 €
Dont subventions	121 940 €	365 822 €
Reste à charge CDC Perche	43 621 €	130 863 €

Le dépôt de la demande de financement pour le Contrat Territorial est prévu pour fin novembre/début décembre, afin d'avoir un retour et un lancement du Contrat Territorial courant mars 2023.

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour :

- Valider le programme d'action pluriannuel 2023-2025 pour un montant de 441 600 € TTC de travaux ;
- Valider la position de la Communauté de Communes du Perche vis-à-vis de la cellule d'animation portée par le Parc Naturel Régional du Perche et les volumes financiers afférents ci-dessus (Tableau : Coût cellule animation) (prestation de service et non un transfert de compétence);
- Valider et solliciter l'émargement de la Communauté de Communes du Perche au Contrat Territorial ;
- Solliciter l'inscription de ce programme au Contrat Territorial « **Huisne Amont** » **2023-2025**

- Autoriser le Président à porter le Contrat Territorial « **Huisne Amont** » **2023-2025** devant les instances décisionnelles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Centre ;
- Autoriser le lancement des procédures liées aux projets inscrits ;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ses propositions, autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

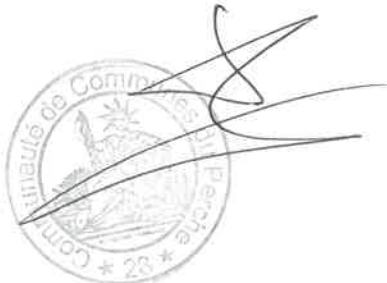
Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/110 – REMBOURSEMENT A LA MAIRIE DE NOGENT LE ROTROU
DES FRAIS D'INSTANCE (CDC / SCI SAFA).**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 30 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 5 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 9 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Vu la délibération n°08-07-2021/27 du Conseil Communautaire en date du 08 juillet 2021 autorisant le remboursement à la ville de Nogent-le-Rotrou, des frais engagés dans le cadre du contentieux avec la SCI SAFA, pour un montant de 3 000 €, correspondant au pourvoi engagé du dossier,
Considérant qu'il reste 2 200 € à régler au titre des procédures de première instance, qui ont été acquittés par la commune,

Il est proposé au conseil communautaire le remboursement à la commune de Nogent-le-Rotrou de ces 2 200€.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 40 voix pour, de valider cette proposition de remboursement à la commune de Nogent-le-Rotrou.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

N°20-10-2022/111 – PROROGATION DU FONDS DE CONCOURS ACCORDE AUX COMMUNES.

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Par délibération N°190919-02 en date du 19 septembre 2019, il a été décidé d'instaurer un fonds de concours de la CDC du Perche aux communes suite à la dissolution du PAPE A ce jour, le bilan est le suivant :

Commune	Enveloppe globale	Montants attribués				SOLDE
		2020	2021	2022	2023	
Argenvilliers	30 782.00		20 798.93			9 983.07
Authon du Perche (commune nouvelle)	86 045.00		40 186.93	23 647.15		22 210.92
Beaumont les Autels	45 759.00		38 198.57	7 560.43		0.00
Béthonvilliers	12 352.00		6 185.18			6 166.82
Les Etilleux	15 008.00		15 008.00			0.00
Miermaigne	23 585.00		23 585.00			0.00
Saint Bomer	12 187.00					12 187.00
TOTAL	225 718.00	0.00	143 962.61	31 207.58	0.00	50 547.81

Monsieur le Président propose à ses collègues de proroger en 2023 l'attribution des soldes disponibles au 31/12/2022.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de valider cette prorogation du fonds de concours accordé aux communes.

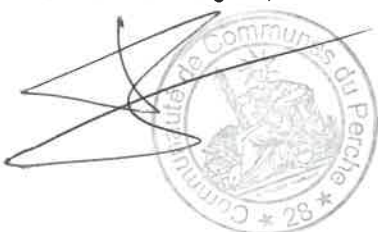
Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche

Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



08 NOV 2022



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

N°20-10-2022/112 – CREANCES ETEINTES.

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Suite à la publication au BODAC du Tribunal de Commerce de Chartres du 13 juillet 2022 concernant le jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la société DIGICLIC PC, situé 9 place du Général de Saint Pol, 28400 NOGENT-LE-ROTRON (SIREN : 811425073).

Le titre émis et non recouvré devient une créance éteinte et doit obligatoirement faire l'objet d'un mandatement par l'ordonnateur au compte 6542.

Suite à la demande de la Trésorerie, M. le Président propose d'admettre en créances-éteintes la créance suivante (au compte 6542) : sur le budget principal, la somme de 98.74€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

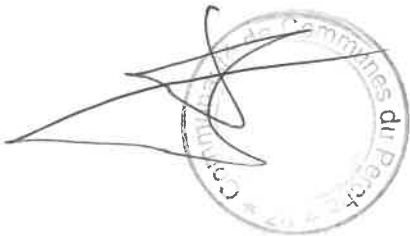


Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

04 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/113 – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA TERRASSE
DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAULT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAULT

L'accueil de loisirs de la CDC du Perche à Nogent-le-Rotrou accueille depuis janvier 2021 les jeunes pré-adolescents et adolescents du territoire au sein du pôle enfance jeunesse. Auparavant, cet accueil était assuré par le centre social municipal à la maison de quartier.

Depuis janvier 2021, cette maison de quartier est devenue Espace de vie sociale ; l'EVS loue des locaux au sein du PEJ. La CDC du Perche a repris quant à elle en

responsabilité l'accueil de loisirs adolescents au sein de son équipement des Gauchetières.

Une salle a été aménagée afin d'accueillir ces jeunes dans les meilleures conditions. Il apparaît nécessaire d'aménager un espace extérieur qui leur est dédié. Ainsi, la CDC a pour projet de construire une terrasse de 40 m2 dans la continuité de la salle ado.

Monsieur le Président propose ainsi d'adopter le plan de financement suivant afin de réaliser le projet :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
travaux de construction de la terrasse	53 058 €	CAF (40 %)	23 459 €
Honoraires MOE	5 590 €	FDI (30%)	17 594 €
		Autofinancement	17 595 €
TOTAL	58 648 €	TOTAL	58 648 €

Monsieur le Président sollicite de ses collègues :

- l'approbation du plan de financement prévisionnel ci-joint
- l'autorisation de solliciter les subventions auprès de la CAF et du conseil départemental

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce plan de financement et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAULT
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e.





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/114 – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE
RENFORCEMENT DU CONFORT THERMIQUE DE LA MAISON DE SANTE DE
NOGENT-LE-ROTRON ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Monsieur le Président expose aux élus la nécessité de réaliser des travaux d'isolation des pignons de la Maison de santé et des combles perdus afin d'améliorer le confort thermique en été et en hiver des cabinets et de réduire les consommations énergétiques.

Par ailleurs, pendant la période estivale, les températures élevées dans les cabinets seront atténuées par la pose de brise-soleil au droit des fenêtres les plus exposées et par des filtres solaires sur les vélux.

Ces travaux sont éligibles au fond départemental d'investissement (FDI) à hauteur de 30 % de la dépense totale prévisionnelle avec un plafond de travaux de 100 000 euros ht et à la subvention d'Energie Eure et Loir à hauteur de 35 % de la dépense totale HT avec un plafond de travaux de 50 000 euros HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Travaux d'isolation des murs intérieurs et isolation de comble	52 249	Territoire d' Energie 28	17 500
		FDI	26 009
Travaux Brise-soleil	24 447	Fonds Vert	25 847
Imprévus	10 000	Autofinancement	17 340
TOTAL	86 696		86 696

Monsieur le Président sollicite de ses collègues :

- l'approbation du plan de financement prévisionnel ci-dessus,
 - l'autorisation de demander les subventions au taux maximum auprès d'Energie Eure et Loir, du département et de l'Etat, et de signer les demandes afférentes,
- Cette dépense a été prévue au budget primitif 2022.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce plan de financement et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Michel THIBAULT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e

04 NOV. 2022



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/115 – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENROBES ET
ISOLATION DES CELLULES SANITAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 30 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 5 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 9 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Monsieur le Président expose aux élus la nécessité de réaliser des travaux d'enrobés et d'isolation des cellules sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Travaux enrobé	23 952	DDT	17 500
Isolation cellule sanitaire	49 710	FDI (30%)	23 598
Imprévus	5 000	Autofinancement	37 564
TOTAL	78 662		78 662

Monsieur le Président sollicite de ses collègues :

- l'approbation du plan de financement prévisionnel ci-dessus,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce plan de financement et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT
Le secrétaire de séance

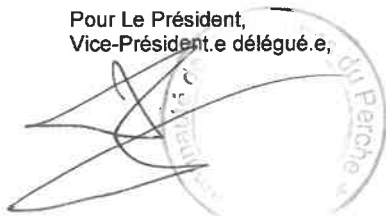


04 NOV. 2022

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

N°20-10-2022/116 – PLAN DE FINANCEMENT : ETUDE PATRIMONIALE.

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAULT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAULT

Monsieur le Président expose aux élus la nécessité d'entretenir, réparer et à terme renouveler les ouvrages et réseaux d'eau potable. La question est de prévoir et d'organiser ces opérations pour maintenir, aux meilleurs coûts, la qualité du service à l'utilisateur, c'est à dire la permanence et la qualité de l'eau distribuée.

La première réponse passe bien entendu par la connaissance des infrastructures et en particulier des réseaux. L'information nécessaire est souvent dispersée,

parcellaire et il convient de s'organiser pour rassembler progressivement les connaissances et mettre en place une gestion appropriée de ce patrimoine collectif que constituent les infrastructures d'eau potable.

Au-delà de cette connaissance minimale, une connaissance plus poussée permettra à la collectivité de disposer d'une vision suffisamment précise pour cibler ses investissements de renouvellement. Cette connaissance prendra en compte non seulement les caractéristiques du patrimoine mais aussi l'ensemble des problèmes rencontrés au cours des années (casses, fuites...). Elle permettra d'optimiser les coûts tout en réduisant au mieux les pertes d'eau potable.

Cette étude est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 70 % de la dépense totale prévisionnelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Etude Patrimoniale – Communauté de Communes du Perche	18 833	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (70%)	13 183
		Autofinancement	5 650
TOTAL	18 833		18 833

Monsieur le Président sollicite de ses collègues :

- l'approbation du plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- l'autorisation de demander les subventions au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et de signer les demandes afférentes,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce plan de financement et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche

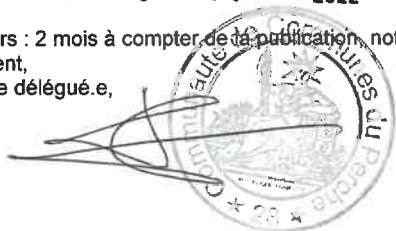


Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/117 – MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POUR LA CONSTRUCTION DU POLE SANTE DES GAUCHETIERES.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Monsieur le Président présente à ses collègues le plan de financement prévisionnel actualisé pour l'opération du Pôle santé des Gauchetières.

Ce plan prévisionnel prend en compte à la fois l'évaluation des travaux telle qu'elle a été établie par le maître d'œuvre de l'opération dans son avant-projet définitif en date du 24 juin 2022, la rémunération définitive du maître d'œuvre, la recette prévisionnelle telle qu'établie dans le protocole d'accord succinct signé avec le

pharmacien mais aussi les recettes prévisionnelles suite à la pré-instruction des dépenses éligibles par le Conseil Régional Centre Val de Loire.

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
travaux de construction Pôle santé	1 203 334 €	Etat	99 000 €
Honoraires MOE (mission de base +OPC)	117 927 €	Conseil régional Centre Val de Loire CRST CPER	99 000 €
CSPS et bureau de contrôle	12 040 €	FEDER	330 000 €
acquisition terrain assiette - frais d'acte	24 500 €	cession Pharmacie (prix prov)	399 990 €
matériel et aménagements intérieurs du centre de santé	50 000 €		
frais divers (assurance, raccordements, étude de sols...)	10 000 €	Autofinancement	491 311 €
publicité et communication	1 500,00 €		
TOTAL	1 419 301 €		1 419 301 €

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint
- lui permettre de solliciter les subventions auprès des différents financeurs du projet et de signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche

Michel THIBAUT
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV. 2022
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/118 – ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)
RECIA.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,
CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche au Groupement d'Intérêt Public GIP RECIA,

D'approuver les termes de la convention constitutive entre la Communauté de communes du Perche et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

D'autoriser Monsieur le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA, soit : 408 € (annuel).

DE DESIGNER un représentant titulaire et suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la délibération.

Sur ces bases et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche au Groupement d'Intérêt Public GIP RECIA,

Approuve les termes de la convention constitutive entre la Communauté de communes du Perche et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

Autorise Monsieur le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA, soit : 408 € (annuel).

DESIGNE un représentant titulaire et suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la délibération.

Convention en Pièce jointe

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

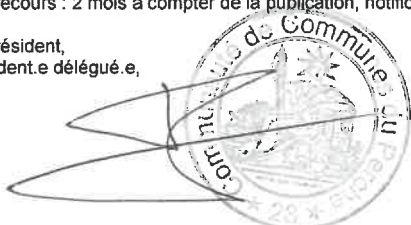


Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

08 NOV. 2022

04 NOV. 2022

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

N°20-10-2022/119 – SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA.

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses

conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

CONSIDERANT que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

Sur ces bases et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes des conventions choisies ci-dessous :
 - x La convention pour la fourniture de services de communication électronique à haut et très haut débit,
l'économie engendrée par cette souscription est de l'ordre de 2800 euros/an.
- **AUTORISE** le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel TIBAUT
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,

Vice-Président.e délégué.e,



08 NOV. 2022



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/120 – CREATION D'UN POSTE DE CONDUCTEUR DE CAR-
JARDINIER POLYVALENT PERMANENT A TEMPS COMPLET.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le Président, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à

recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Le Président informe qu'un poste de conducteur de car à 17h hebdomadaires n'a pu être pourvu par manque de candidat à la vue de la durée de service.

Aussi, afin de rendre le poste plus attractif, il est proposé de créer un poste à temps complet de Conducteur de car et Jardinier polyvalent qui serait ensuite mutualisé avec la Commune de Nogent le Rotrou via une convention de mise à disposition de services espaces verts.

Par ailleurs, il explique que dans le cadre d'une collaboration avec Pôle Emploi, un demandeur d'emploi est en cours de formation (du 20 septembre au 16 décembre 2022) pour obtenir le Titre Professionnel de Conducteur en Transport en Commun sur Route (CTCR). Cette formation (montant 7 143.64 €) est entièrement financée par Pôle Emploi grâce au dispositif d'aide du POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) dans lequel la collectivité s'est engagée à recruter le demandeur d'emploi s'il obtient ce titre professionnel.

Aussi, il est proposé de créer ce poste à temps complet à l'issue de cette formation.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1°) De créer, un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe appartenant à la catégorie C à temps complet en raison des besoins du service

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ conduite d'enfants et d'adultes (accompagnateurs) dans des véhicules de transport en commun, dans le cadre du transport scolaire, de sorties scolaires et de sorties des accueils de loisirs communautaires
- ❖ jardinier polyvalent

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique précité, qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents et notamment sur le fondement de :

- ✓ L'article L.332-8-2 du CGFP°: pour un emploi permanent du niveau de la catégorie A / B / C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisée pourra alors conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats contractuels devront alors justifier soit du Permis D + Fimo + FCO, soit d'un titre professionnel de Conducteur en Transport en Commun sur Route et d'une expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, en se basant pour les agents de catégorie C sur la base de l'échelle C2.

La rémunération sera comprise entre le 1^{er} échelon et le dernier échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, *(le cas échéant)* assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2) D'autoriser le Président :

- à recruter un fonctionnaire ou lauréat de concours pour pourvoir cet emploi,
- à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,
- à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,

3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 04 NOV 2022

Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/121 – CREATION D'UN POSTE D'ACCUEILLANTE AUX LAEP
PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (13H) AU SEIN DU SERVICE DU LAEP
DU POLE ENFANCE JEUNESSE.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 30 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 5 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 9 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le Président, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à

recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu que la mise à disposition d'un agent de la commune de Nogent le Rotrou pour assurer les fonctions d'accueillante au LAEP de Nogent le Rotrou n'est plus possible et compte tenu des besoins pour ce service, il convient de renforcer les effectifs du service LAEP du Pôle Enfance Jeunesse.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'animation.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) De créer, un emploi permanent dans le cadre d'emplois des Adjoints d'animation (Adjoint d'animation OU adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ou adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe) appartenant à la catégorie C à 13 heures annualisées par semaine en raison de la fin de mise à disposition et des besoins du service**

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ Soutien à la parentalité
- ❖ Socialisation de l'enfant
- ❖ Apprentissage de la séparation
- ❖ Prévention

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique précité, qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents et notamment sur le fondement de :

- ✓ L'article L.332-8-5° du CGFP : pour un emploi permanent inférieur au mi-temps (moins de 17h30 pour un TC à 35h) dans les communes d'au moins de 1 000 habitants et les groupements de communes d'au moins 15 000 habitants pour pourvoir

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisée pourra alors conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats contractuels devront alors justifier de diplôme dans le domaine de la petite enfance et d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, en se basant pour les agents de catégorie C sur la base de l'échelle C2.

La rémunération sera comprise entre le 1^{er} échelon et le dernier échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, *(le cas échéant)* assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2) D'autoriser le Président :

- à recruter un fonctionnaire ou lauréat de concours pour pourvoir cet emploi,
- à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,
- à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,

3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



04 NOV. 2022



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

**N°20-10-2022/122 – CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN INFORMATIQUE
AU SEIN DU SCM NON PERMANENT A TEMPS COMPLET.**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **30** – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : **2** – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : **5** – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Alain VILLETTE

Pouvoirs : **9** – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le Président, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de la demande de détachement du Responsable informatique à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un an, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 28 décembre 2022 pour un.

Cet agent assurera des fonctions de Technicien informatique au sein du SCM avec les missions suivantes : assurer l'installation et la maintenance des équipements ainsi que des logiciels métiers du système d'information ; assurer le bon fonctionnement de la téléphonie et du réseau ; participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité ; étudier les infrastructures réseaux à mettre en place ; installer, configurer des équipements actifs (switchs, routeur, Firewall...) ; superviser et maintenir les systèmes réseaux ; superviser les liaisons Inter-Sites et internet ; rédiger des procédures d'exploitation liées à ces activités ; superviser et maintenir les systèmes de sécurité ; assurer le suivi des anomalies liées à la sécurité ; encadrer et contrôler les travaux confiés aux entreprises extérieures ; déclencher les actions permettant de résoudre les problèmes rencontrés (intervention d'un prestataire, résolution, recherche de compétence en interne) ; suivre les appels pour en assurer la résolution ; aider et accompagner les utilisateurs dans l'usage du système d'information, des logiciels de bureautique et logiciel métiers, RH.

Cet agent devra maîtriser les environnements, systèmes, protocoles et techniques de communication ; Connaître les normes et procédures de sécurité informatiques et des réseaux ; Mettre en œuvre les techniques d'installation et de maintenance d'outils, de systèmes et de réseaux ; Avoir des notions de vidéoprotection ; être disponible ; rigoureux ; avoir une aptitude au travail en équipe / Sens relationnel / aptitude au changement ; Autonomie.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer, à compter du 28 décembre pour 1 an, un poste non permanent sur le grade Technicien relevant de la catégorie B à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,
- D'autoriser le Président à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.
- De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade de Technicien, (le cas échéant) assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Michel THIBAULT,
Le secrétaire de séance

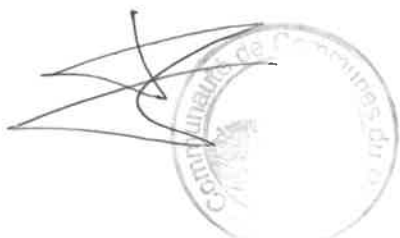


Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 08 NOV. 2022

04 NOV. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 30

N°20-10-2022/123 – DOSSIERS PERCHE AMBITION.

L'An deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du quatorze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Pierre Mendès France de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE, Marc PETAGNA par Mr BLOC

Absents : 6 – Thomas BLONSKY, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Alain VILLETTE

Pouvoirs : 9 – Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD à Sylvie CHERON, Philippe PEILLON à Guillaume CARAYON, Marie-Claude RIGOT à Nathalie BRUNET, Alain VERGNOL à Martine CARRE-AVELINE,

Secrétaire de séance : Michel THIBAUT

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 30 septembre 2022.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition

Projet n°22PE16 : Mr Mickael PERIOT – MPTP – Achat d'un godet – Authon du Perche – Communauté de Communes du Perche

Monsieur PERIOT a créé une entreprise de maçonnerie en janvier 2021.

Il disposait d'une expérience importante dans le métier et a souhaité se lancer.

Aujourd'hui, il doit acheter un godet supplémentaire pour sa pelleteuse.

C'est la raison pour laquelle il sollicite Perche Ambition

Projet : matériel

Investissement global : 9 860 €/HT

Investissement éligible : 9 860 €/HT

Subvention proposée : 2 950 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°22PE17 : Mr Yannick RENARD – Boulangerie RENARD – Travaux de façade – Nogent le Rotrou – Communauté de Communes du Perche

Monsieur et Madame RENARD gèrent leur boulangerie depuis le 20/06/2001 à Nogent le Rotrou au 7 avenue du Maréchal Foch.

Ils souhaitent refaire leur façade, c'est pour cela qu'ils demandent le soutien Perche Ambition.

Projet : Travaux

Investissement global : 9 940 €/HT

Investissement éligible : 9 940 €/HT

Subvention proposée : 2 980 €.

Avis du comité de pilotage : favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider ces propositions d'attribution de subvention et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Michel THIBAUT,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **04 NOV. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **08 NOV. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

